

# Attentat : l'enquête n'aura pas lieu

François Graner

Survie, 4 avril 2022

**L'instruction sur l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président rwandais Habyarimana vient d'être définitivement close. La justice française renonce à rechercher les commanditaires et les tireurs.**

Le 6 avril 1994 au soir, l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana, piloté par des Français, approche de Kigali quand il est abattu par deux missiles. Cet attentat marque le premier acte de la prise du pouvoir des extrémistes hutus, fait voler en éclats les accords de paix et de partage du pouvoir signés l'été précédent à Arusha, et sert de déclencheur au génocide contre les Tutsis. Le rapport de la commission d'historiens présidée par Vincent Duclert, rendu public il y a un an, ne fournit guère d'élément nouveau sur ce sujet. En se raccommoquant au printemps 2021, Emmanuel Macron et le président rwandais Paul Kagame dissimulent sous le tapis ce trou noir des relations franco-rwandaïses.

Quant à la justice française, le juge Bruguière conduit une instruction manipulée dès ses débuts, dirigée uniquement à charge contre Paul Kagame et le Front patriotique rwandais (FPR). Bâclée, malgré les efforts du juge Trévidic qui lui succède en 2007, cette instruction se termine en fiasco. Ce 15 février 2022, la Cour de cassation entérine l'absence de charges contre le FPR [1]. Le dossier, qui fait couler beaucoup d'encre (voir encadré), est définitivement clos. La justice française ne recherchera pas les commanditaires ni les tireurs.

## Ce qui surnage après le naufrage

Que sait-on, au final ? L'expertise balistique demandée par les juges, les témoignages du commandant Grégoire de Saint-Quentin et de trois médecins militaires belges hébergés comme lui au camp militaire de Ka-

nombre sont concordants : les missiles ont été tirés depuis la bordure du camp, où étaient cantonnées des unités d'élite de l'armée rwandaise et leurs conseillers français et belges. Un endroit accessible aux extrémistes hutus et à leurs alliés français, mais pas au FPR.

Les militaires rwandais et français ne pourchassent pas les tireurs (ces derniers disparaissent dans la nuit sans être inquiétés). Au contraire, ils se précipitent vers la carcasse de l'avion et en interdisent l'accès aux Casques bleus. Ils y recherchent les boîtes noires [2]. A l'époque il n'est pas confirmé que l'avion en était bien équipé. La seule réponse officielle vient quatre ans après, suite à une demande de la Mission d'information parlementaire (MIP) de 1998 : l'armée française confirme après enquête que l'avion était bien muni d'un enregistreur des paramètres de vol et d'un enregistreur des conversations de l'équipage, et en détaille les caractéristiques. La MIP reçoit ces informations mais ne les publie pas.

## **On n'enquêtera pas sur les extrémistes hutus**

Selon les notes de la DGSE en 1994, à défaut de preuves formelles, l'hypothèse la plus plausible tendrait

à désigner les colonels Bagosora, ancien directeur de cabinet du ministre de la Défense, et Serubuga, ancien chef d'état-major de l'armée rwandaise, comme les principaux commanditaires de l'attentat du 6 avril 1994. Ces deux officiers « *bénéficieraient de la protection de Mme Agathe Habyarimana et de son frère, Protais Zigiranyirazo, alias "monsieur Z", tous deux désignés comme étant les véritables cerveaux de l'organisation* ». La DGSE souligne que « *Mme Habyarimana se distinguait essentiellement de son mari par une opposition viscérale à l'esprit des accords d'Arusha et à tout partage du pouvoir* » avec le FPR.

Cette hypothèse est vraisemblable. Les archives de l'Élysée et celles de la DGSE indiquent que le premier cercle des extrémistes hutus avait admis en son sein le jeune et prometteur Juvénal Habyarimana, originaire de leur région et époux d'Agathe, avant de le porter au pouvoir en 1975. Mais pour préserver leurs intérêts, les extrémistes mènent trois tentatives infructueuses de coup d'État en 1988, et à nouveau en 1991 caressent l'idée de renverser Habyarimana pour lui substituer un autre officier de leur région. Avec le gouvernement multipartite en 1992 et la mise en retrait de Bagosora et Serubuga, leur ressentiment augmente encore. En 1993, c'est au tour de Habyarimana d'envisager de quitter le pouvoir ;

il contacte discrètement en ce sens l'ambassade de France pour demander de pouvoir éventuellement être mis à l'abri. En 1994, après l'attentat éliminant Habyarimana, les extrémistes hutus prennent en main tous les leviers du pouvoir. Agathe Kanziga et ses enfants sont accueillis en France sur instruction de François Mitterrand, et depuis la France ils continuent à intervenir au Rwanda, notamment via les mercenaires Bob Denard, Paul Barril et leurs équipes.

La justice française n'exclut pas la piste des extrémistes hutus, mais elle n'enquête pas dessus. Peut-être parce que cela soulèverait rapidement la question : est-ce que les extrémistes hutus ont les moyens matériels et humains pour réaliser un tel attentat ? Ou bien des mercenaires ou militaires, par exemple français, peuvent-ils être impliqués ? Et en ce cas, des responsables français pourraient-ils être impliqués dans la décision d'assassiner Habyarimana ?

## **Des flots d'encre sur un attentat**

Tout a été écrit sur cet attentat et sur l'enquête : les huit hypothèses concernant les commanditaires ou les exécutants, les accusations extravagantes, les témoins qui se rétractent, les dissimulations ; les ma-

nipulations de l'enquête, des députés, de l'opinion française ; les prétendus missiles et les "boîtes noires" de l'avion qui apparaissent et disparaissent ; les interventions du mercenaire Paul Barril et de son comparse l'extrémiste hutu Fabien Singaye qui se fait embaucher comme traducteur par le juge Bruguière ; les pressions sur les familles d'abord pour ne pas porter plainte, puis à l'inverse pour déposer une plainte contre le FPR ; les diverses thèses négationnistes ; les expertises balistiques ; et surtout la mort peu après l'attentat, jamais élucidée, d'un gendarme français, de son épouse et d'un de ses collègues (leurs familles ont été dissuadées de porter plainte, mais la DGSE suggère qu'ils ont pu être témoins de fait gênants et donc éliminés par des extrémistes hutus).

## **On n'enquêtera pas sur les Français dont les noms ont circulé**

Au moins quatre Français, deux militaires du 1<sup>er</sup> régiment parachutiste d'infanterie de marine (ou "1<sup>er</sup> RPIMa" : les forces spéciales) et deux mercenaires ont vu leur nom cité dans la presse ou dans des livres, comme ayant pu être liés de près ou de loin à l'attentat. Le peu d'empressement du pôle antiterroriste à leur sujet dé-

tonne avec les habitudes de ce pôle.

L'ex-capitaine Paul Barril, dans un livre de 1996, indique que, vers le 8 avril 1994, il était « *sur une colline perdue au centre de l'Afrique* », ce qui évoque le Rwanda. Depuis, il s'est rétracté. Il a joué un rôle moteur dans le déclenchement de l'instruction sur l'attentat, dans son déroulement et dans ses manipulations. La justice l'a considéré comme un allié de l'enquête plutôt que comme un suspect.

Même absence de curiosité envers l'information, donnée par les familles de victimes et rapportée par la DGSE, selon laquelle « *un mercenaire français, M. Patrick Ollivier, serait impliqué dans cette affaire et userait de ses relations auprès des ministères français de la Coopération et des Affaires étrangères dans le but d'occulter la vérité* ».

Quant aux militaires, l'un a pour pseudonyme « Etienne ». La MIP est la première à publier son nom correct, Pascal Estevada (ce qui suggère qu'elle a eu accès à des sources), mais elle ne pousse pas plus loin. Ce sergent est un bon connaisseur du Rwanda où il est resté longtemps en poste. Au moment de l'attentat, il est affecté à quelques kilomètres de là (au Burundi). Il est auditionné à deux reprises et reste évasif. Ainsi, il affirme qu'il ne se souvient plus où il se trouvait le soir du 6 avril. Le juge se satisfait apparemment de cette amnésie,

alors même que le choc a été tel que dans la région chacun se souvient où il était au moment de l'annonce.

Le deuxième a pour pseudonyme « Régis ». Il s'agit de l'adjudant Claude Ray, qui arrive le 7 décembre 1993 à Kigali, où il est détaché pour quatre mois. Il est affecté à l'état-major des forces armées rwandaises, en mission discrète. Il repart de Kigali le 12 avril. Le 11 octobre 1994, il reçoit un « *témoignage de satisfaction du chef d'état-major des armées* » pour son action au Rwanda. Distinction rare pour un adjudant, c'est un moyen efficace de soutenir la carrière d'un militaire sans avoir à en dévoiler les motivations. Interviewé à ce sujet, l'amiral Lanxade indique qu'il n'a pas le souvenir d'en avoir décerné, et que ce n'était « *pas tellement dans son style* » ; l'adjudant Ray n'a pas souhaité nous répondre. La justice ne les a pas interrogés.

## Des contributions françaises plausibles

La France, et en particulier son armée, auraient trois motifs possibles de réaliser l'attentat. Ces trois motifs sont mutuellement compatibles et sont partagés par les extrémistes hutus. Tout d'abord, quelques officiers supérieurs dont le général Quesnot, conseiller militaire du président Mit-

terrand, ont exprimé des critiques des accords de paix d'Arusha, dont l'un des effets concrets est de faire partir du Rwanda le gros des troupes françaises.

Ensuite, certains responsables français souhaitaient unifier les Hutus contre le FPR et les Tutsis. Fin février - début mars 1993, l'Elysée avait envoyé un ministre convaincre les Hutus de constituer un « front uni ». Or, selon l'analyse d'officiers supérieurs, l'effet sur les Hutus de l'attentat attribué au FPR, et de la guerre civile, peut être un sursaut qui engendre une meilleure cohésion.

Enfin, puisque Habyarimana paraît prêt à céder devant le FPR, aux dépens des extrémistes hutus, des responsables civils ou militaires français ont pu souhaiter se passer de lui. Peu après l'attentat, le 7 avril vers 16 heures, le lieutenant-colonel Maurin et l'ambassadeur Marlaud vont rencontrer le colonel Bagosora et lui demandent de reprendre le contrôle de la situation. Devant l'opposition d'officiers rwandais plus modérés, Bagosora se résout à accepter la formation d'un gouvernement civil, qui bénéficie des conseils de Marlaud. Ce gouvernement extrémiste, qui ne trompe pas les connaisseurs, est rendu présentable aux yeux de l'opinion publique française lorsque Marlaud en fait l'éloge dans la presse, puis lorsque, fin avril, son ministre des Affaires étrangères est reçu dans les mi-

nistères parisiens.

Matériellement, au moment de l'attentat, le 1<sup>er</sup> RPIMa possède les informations, les missions, les compétences et l'armement adaptés à l'exécution de l'attentat. Depuis quatre ans, ce régiment est présent en continu au Rwanda, dont il encadre l'armée. Il a déjà participé à un coup d'État contre un dictateur qui a cessé d'être agréé par la France : le renversement du centrafricain Jean-Bedel Bokassa en 1979.

Mais les dirigeants français auraient-ils à ce point négligé le risque que leurs nouveaux alliés ne déclenchent l'extermination des Tutsis ? Rien d'impossible. Le soutien de l'Elysée aux extrémistes hutus résulte d'une volonté politique assumée, jamais infléchie par les alertes reçues, ni par le génocide en cours, ni même après. Tant qu'aucune piste n'a été définitivement prouvée, l'hypothèse de mercenaires ou militaires français à la réalisation de l'attentat, voire même d'une participation de responsables français à la décision, est plausible et doit être approfondie au même titre que les autres.

#### **Pour plus de détails et les références complètes :**

- Raphaël Doridant, "Génocide contre les Tutsis du Rwanda : rideau sur un attentat", *Billets d'Afrique*, janvier 2019, mise à jour 3 juillet 2020.

- Raphaël Doridant, François Gra-

ner, *L'Etat français et le génocide des Tutsis au Rwanda*, Agone, 2020.

- François Graner, "L'attentat du 6 avril 1994 : l'hypothèse de tireurs et/ou décideurs français vue à travers les textes des officiers français", *La Nuit rwandaise* n°8, avril 2014, p 65.

*sant les membres de l'Armée patriotique rwandaise (ci-après APR) d'avoir transporté et tiré des missiles et de ceux accusant les hauts dirigeants du FPR d'avoir commandité l'attentat, l'impossibilité d'exclure que l'attentat ait pu être commis par des extrémistes hutus. »*

## [Notes :]

[1] Le non-lieu se base sur : « *l'absence de constatations matérielles immédiatement après l'attentat, des incertitudes quant à l'identification des missiles ayant servi à commettre l'attentat, la probabilité que les tirs soient partis de la zone de Kanombé [contrôlée par les extrémistes hutus, NDLR] plutôt que de celle de Masaka, les incohérences des témoignages accu-*

[2] Les informations qu'on pourrait attendre des boîtes noires sont : d'une part les conversations des membres de l'équipage, sur lesquelles leurs familles ont déjà témoigné, indiquant que la tour de contrôle a demandé avec insistance qui avait pris place dans l'avion; d'autre part la confirmation de la reconstitution de la trajectoire de l'avion entre le premier missile, qui a raté l'avion, et le deuxième, qui l'a abattu.